

CONSTATS

ÉTANCHÉITÉ



juge des
enfants affaires
familiales tribunal
conectionnel

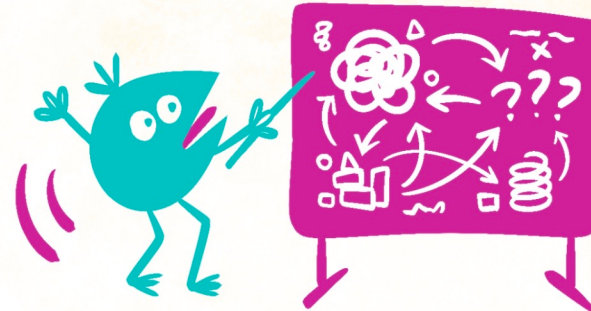


Enfants
Grands oubliés
du système juridique
global



Manque de moyens
pour mettre en place
des juridictions plutôt
que des pôles spécialisés.

MÉCONNAISSANCE



Mauvaise ou nulle utilisation des concepts,
mécanismes et données scientifiques sur les
violences intra-familiales



Cette ignorance laisse
la place aux croyances,
stéréotypes et discrimination

REGARDS COMPARÉS SUR DES BESOINS COMMUNS : LA NÉCESSITÉ DE TRIBUNAUX SPÉCIALISÉS OU PÔLES VIF



FRANÇOISE TRIFFAUX

JUGE D'APPEL DE LA FAMILLE ET DE LA JEUNESSE
COUR D'APPEL DE LIÈGE

CONSTATS ET PERSPECTIVES

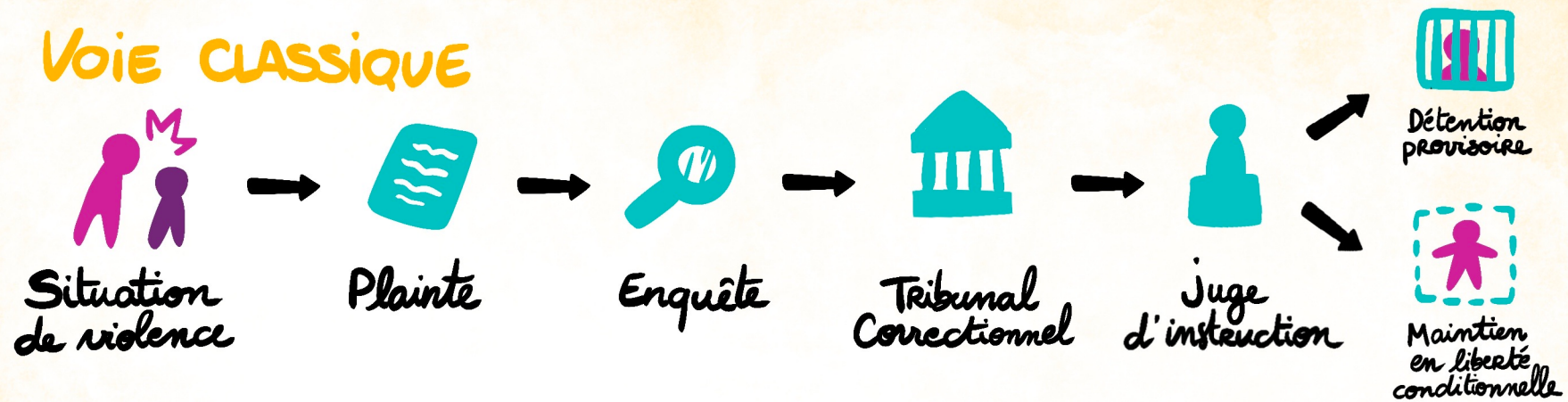
FRANÇOIS LAVALLIÈRE

1^{ER} VICE - PRÉSIDENT ET COORDINATEUR
DU PÔLE VIOLENCES INTRAFAMILIALES
DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE RENNES
MAÎTRE DE CONFÉRENCES ASSOCIÉ À SCIENCES PO RENNES

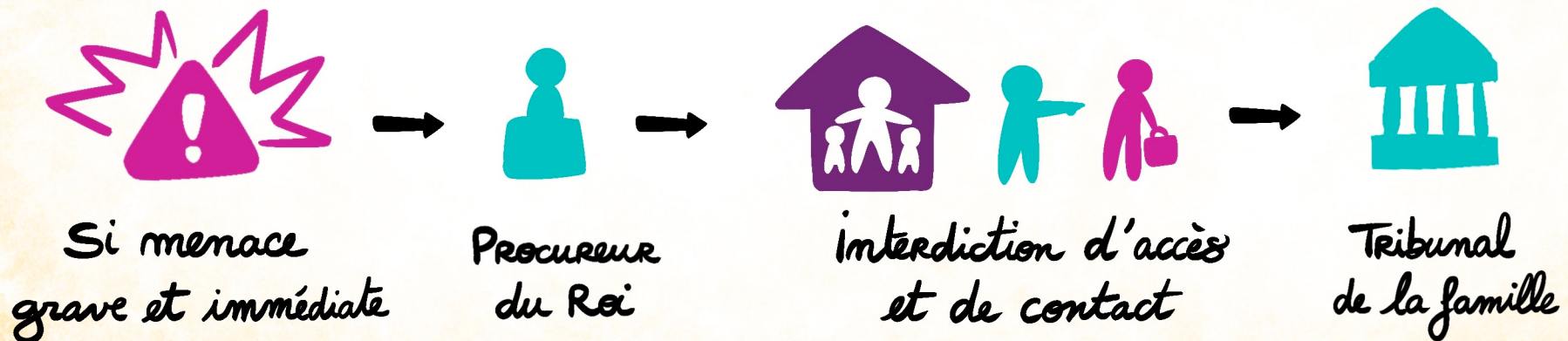


DISPOSITIFS JURIDIQUES BELGES

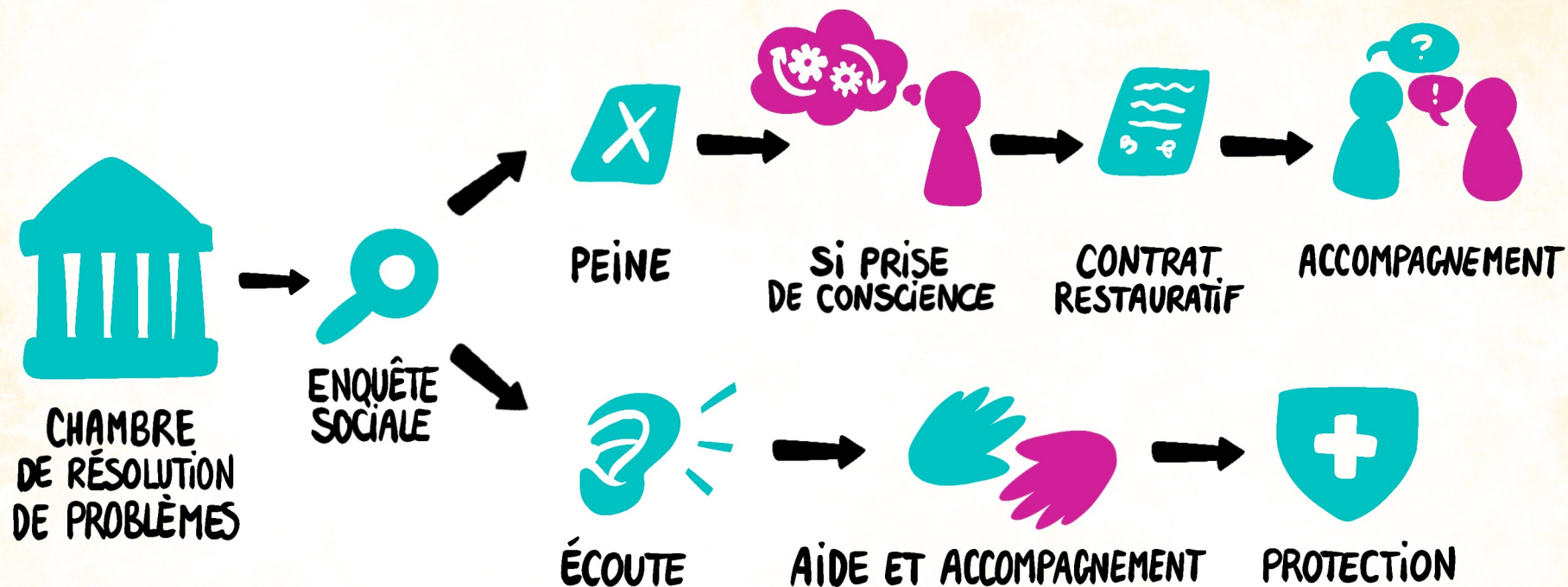
VOIE CLASSIQUE



INTERDICTION TEMPORAIRE DE RÉSIDENCE (Loi de 2012)



CHAMBRE DE VIOLENCES CONJUGALES DE CHARLEROI



DISPOSITIF ENCORE CONFIDENTIEL → 30 DOSSIERS EN 1 AN
TAUX DE RÉUSSITE : 80%

PROBLÉMATIQUES



**SYSTÈME
ACTUELLEMENT
DYSFUNCTIONNEL**

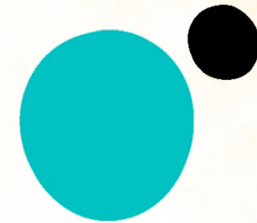
ÉTANCHÉITÉ DES PROCÉDURES



**PROCESSUS
PÉNAL**



**PROCESSUS
FAMILIAL**



**JUGE
DES ENFANTS**



**BESOIN
DE FORMATIONS
ET SPÉCIALISATIONS**



**INITIATIVES EN COURS
MAIS EVOLUTION LENTE**

COORDINATEUR DU PÔLE VIOLENCES INTRA-FAMILIALES

FRANÇOIS
LAVALLIÈRE



- juge français
- juge d'application des peines
- juge des affaires familiales
- juge d'instruction
- formateur à l'école nationale de la magistrature

1^{er} Vice Président au tribunal judiciaire de Rennes

MISE EN CONTEXTE HISTORIQUE

1804 / 1810

CODE NAPOLEONIEN

L'♂ doit *protection* à son épouse
L'épouse doit *obéissance* à son mari.



JUSQU'EN 1975

L'*adultère* est une *excuse légale*
au *fémicide*.



ANNÉES 2000

POST OUTREAU

On se *méfie* de la parole des enfants
Le *SAP* est enseigné à l'École Nationale
de la Magistrature.



PÔLES SPÉCIALISÉS

OBJECTIFS



FACILITER
LA COORDINATION
entre les juridictions



AMÉLIORER
L'ACCUEIL
DES VICTIMES



CRÉATION
D'OUTILS



CONSEILS ET
SENSIBILISATION

LIMITATIONS



AUCUN POUVOIR
DE CONTRAINTE



MANQUE
DE MOYENS



DROIT D'ACCÈDER AUX
INFORMATIONS DES DOSSIERS
DES AUTRES JURIDICTIONS
MAIS PAS DE LES UTILISER

"UNE JUSTICE SANS VISION,



CELA ME TROUBLE ET CELA M'INQUIÈTE."

GWENOLA JOLY - COZ